AMI HEBDO 4 janvier 2026

Les infirmiers mobilisés

*La loi encadrant **le statut des infirmiers libéraux a changé**. Renforcés dans leur mission, ils passent en première ligne et peuvent ainsi remédier à la désertification médicale. Pour faire le point sur le sujet et les ramifications, **la sénatrice Laurence-Bronn a organisé avec l'IFSI d'Erstein une rencontre sur les questions de santé et de vieillissement**, un point crucial dans les zones rurales.*

La santé et le vieillissement sont des thèmes importants de politique nationale, mais aussi de politique lo cale. Ainsi la sénatrice du Bas-Rhin Laurence Muller-Bronn (app LR) a organisé récemment à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Erstein une conférence – débat sur ces aspects.

Au centre des échanges qui ont lieu après une visite de l'institut : le rôle de l'IFSI dans nos territoires et les conséquences locales de la nouvelle loi sur la profession d'infirmier. La loi vient en effet de changer. « Malgré ses 600000 professionnels en activité et une présence renforcée sur le terrain, la profession d'infirmier peine à répondre à l'augmentation des besoins en soins. Son cadre d'exercice, fixé par décret depuis 2004, n'était plus adapté aux réalités de terrain. Cette réforme donne à la profession de nouvelles missions dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale », a souligné l'élue.

PHOTOS DR

De g. à d. Claudine Clément, Laurence Muller-Bronn et Franck D'Attoma.

Le texte voté à l'unanimité en juin dernier donne lieu ainsi à une refonte structurelle en définissant les missions, en consacrant les notions de consultation infirmière et de diagnostic infirmier et en autorisant les infirmiers à prescrire des produits de santé et examens listés par arrêté. La loi reconnait ainsi « la consultation infirmière » et donc, sa capacité à analyser une situation et mettre en œuvre ce qui est nécessaire tant pour la prévention que pour la prise en charge d'un patient. L'infirmière sera autorisée à voir le patient en premier recours, avant le médecin donc, ce qui est une mesure indispensable étant donné la désertification médicale.

« Ces dispositions sont de véritables leviers d'action pour les maires. Elles facilitent l'accès aux soins de proximité, notamment dans les zones sous-dotées ou rurales. Elles renforcent la présence soignante au près des publics les plus fragiles tels que les personnes âgées, les enfants et les familles en difficulté, et elles offrent plus de souplesse aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), aux EHPAD et aux services à domicile pour travailler avec des professionnels mieux re connus et mieux intégrés dans les parcours de santé », a souligné Laurence Muller-Bronn.

Isabelle Fromantin en « guest star » Une conférence-débat a ensuite réuni Franck D'Attoma, directeur du Centre Hospitalier d'Erstein (CHE), Claudine Clément (directrice de l'IFSI d'Erstein), les infirmières libérales Michèle Gilg et Amandine Kalck et Annick Obrecht (infirmière coordonnatrice à l'EHPAD du Manoir à Gerstheim).

Claudine Clément est notamment intervenue sur l'infirmier de pratiques avancées (IPA) et le projet du CHE.

Annick Obrecht a traité plus particulièrement du statut infirmier de soins généraux (IDE).

Enfin, Michèle Gilg et Amandine Kalck sont intervenues respectivement sur l'historique et l'évolution de la profession d'infirmière en activité libérale et le rôle de la Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) du Pays d'Erstein.

L'invitée de marque de la journée a été Isabelle Fromantin. Mar raine de la promotion 2025 de l'IFSI d'Erstein, elle est infirmière-chercheuse spécialisée dans le soin des plaies chroniques et tumorales et dirige l'unité de re cherche sur les plaies et la cicatrisation à l'Institut Curie à Paris. Première infirmière devenue docteur en sciences et ingénierie de la santé, Isabelle Fromantin est aussi une figure pionnière dans les soins infirmiers de haute expertise, combinant sciences cli niques, recherche olfactive, et médiation animale.

Lors d'un cocktail de clôture, les participants ont pu échanger plus particulièrement avec Isabelle Fromantin et Michèle Gilg sur les réponses concrètes que la loi peut apporter aux enjeux de déserts médicaux : vieillissement de la population, accès aux soins, tension dans les EHPAD, ou encore épuisement des services à domicile. « La présence d'un IFSI est une richesse dans les territoires, car les IFSI permettent de faire fonctionner les hôpitaux et les structures périphériques, les EHPAD par exemple. Les infirmiers libéraux sont également des maillons essentiels pour permettre le main tien à domicile, faire le lien avec les structures hospitalières et anticiper les problèmes de santé des plus vulnérables. D'où

l’importance de créer et de renforcer des liens forts entre les élus et ces soignants, ou les étudiants de l’IFSI », a notamment expliqué Isabelle Fromantin.

Joël Hoffstetter